HAUTE-SAÔNE

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°70-2021-090

PUBLIÉ LE 4 JUIN 2021

# Sommaire

**DREAL Bourgogne Franche-Comté / Service du cabinet**

70-2021-06-04-00012 - Décision portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL pour les missions ?? sous autorité de la préfète de département de la Haute-Saône (4 pages) Page 3

DREAL Bourgogne Franche-Comté

70-2021-06-04-00012

# Décision portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL pour les missions sous autorité de la préfète de département de la Haute-Saône

**PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE**

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement**
**Bourgogne Franche-Comté**

**Décision n° 70 – 2021 -**
**portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL pour les missions**
**sous autorité de la préfète de département de la Haute-Saône**

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté

**VU**

Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Madame Fabienne Balussou, Préfète de la Haute-Saône ;

L'arrêté ministériel du 1er janvier 2016 portant nomination Madame Marie RENNE, directrice régionale adjointe ;

L'arrêté ministériel du 6 mai 2020 portant nomination de Monsieur Thomas PETITGUYOT, directeur régional adjoint ;

VU l'arrêté ministériel du 6 janvier 2021 portant nomination de Monsieur Renaud DURAND, directeur régional adjoint ;

VU l'arrêté préfectoral n° 21-566 BAG du 1er juin 2021 portant organisation de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté ;

L'arrêté ministériel du 6 juillet 2018 portant nomination de M. Jean-Pierre LESTOILLE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bourgogne-Franche-Comté, à compter du 1er septembre 2018

L'arrêté préfectoral du 26 novembre 2019 portant délégation de signature à Jean-Pierre LESTOILLE, Directeur Régional de la DREAL de la région Bourgogne Franche-Comté,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** Subdélégation de signature est donnée, selon les missions dont ils ont la charge, à :

- Monsieur Renaud DURAND, directeur régional adjoint ;
- Monsieur Thomas PETITGUYOT, directeur régional adjoint ;
- Madame Marie RENNE, directrice régionale adjointe.

**Article 2 :** Dans les limites de leurs compétences définies par l'organisation de la DREAL, ont subdélégation :

1 – Dans les matières visées aux points (a) à (m) de l'arrêté de délégation de signature susvisé :

Monsieur Flavien SIMON, chef du service Prévention des Risques, Monsieur Nicolas GUERIN, chef de service adjoint, et Monsieur Antoine SION, adjoint au chef de service ainsi que :

- pour le point (a), Madame Anne-Claude ISNER, cheffe du pôle fonctionnel risques accidentels
- pour les points (d) à (m), Madame Carole MORTAS, cheffe du département risques chroniques et sous-sol, Monsieur Yves LIOCHON, chef du département pilotage modernisation des ICPE, Madame Anne-Claude ISNER, cheffe du pôle fonctionnel risques accidentels, et Monsieur Alain PARADIS ;
- et pour le point (h) également à Monsieur Alain PARADIS
- et pour le point (i) également à Monsieur Benoît CHESNEAU

Sont toutefois réservées à la signature de la direction les actes prononçant, retirant ou suspendant la reconnaissance d'un service inspection conformément à l'article R. 557-4-1 du code de l'environnement et à l'article 34 de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2017.

2 – Dans les matières visées aux points (n) à (p) de l'arrêté de délégation de signature susvisé :

Monsieur Dominique VANDERSPEETEN, chef de service de la mission régionale climat air énergie, Monsieur Jérôme LARIVÉ, chef de service adjoint et Monsieur Jean-Charles BIERMÉ, chef du département régulation air et énergie.

3 – Dans les matières visées aux points (q) à (y) de l'arrêté de délégation de signature susvisé :

Monsieur Philippe LEFRANC, chef du service Transports-Mobilités, Messieurs Pascal GIRARD, Olivier THIRION et Matthieu DESINDE (à compter du 1er juillet) , chefs de service adjoints, ainsi que :

- Pour les points (q) à (y) pour Madame Laetitia JANSON, cheffe du département régulation des transports ;
- Pour les points (q), (r), (t), (u) et (v) Monsieur Ludovic MILLEFANTI, chef du pôle contrôles, et Madame Patricia LADANT, cheffe du pôle gestion
- Pour les points (w), (x), Monsieur François BOULOGNE, chef du pôle Véhicules, et les agents habilités selon les attributions et les domaines d'activités dont ils ont la charge :
- Messieurs Philippe GUYOT, Lionel PERRETTE, Olivier PARIGOT, Sébastien RYCHTER, Patrick MOINE, Mathieu AMAURY, Francis ROBERT, Vincent REMY et Patrick JACQUET.

4 – Dans les matières visées au point (z) de l'arrêté de délégation de signature susvisé :

Madame Marie-Pierre COLLIN-HUET cheffe du service Biodiversité Eau Patrimoine, Mesdames Séverine ARTERO et Annabelle MARECHAL, cheffes de service adjointes, ainsi que :

- pour 2 premiers alinéas Monsieur Olivier BOUJARD, chef du département Biodiversité et madame Elisabeth LEMAIRE, son adjointe

**Article 3 :** Dans leur ressort territorial et selon les attributions dont ils ont la charge, ont subdélégation pour signer :

Les courriers relatifs à la recevabilité et à l'instruction des dossiers ICPE à l'exception des installations dites « prioritaires » ;

Les courriers et récépissés relatifs aux mutations et cessations d'activité des ICPE et à leur classement ;

Les courriers relatifs aux ICPE soumises à déclaration, y compris les récépissés ;

Les courriers relatifs à l'utilisation dès réception des explosifs ;

L'agrément de ramassage des huiles usagées et des pneumatiques usagés ;

Les récépissés de valorisation des déchets d'emballage, récépissés de transport, négoce, courtage de déchets dangereux et non dangereux ; tous actes pris en application de l'article L 541-3 du Code de l'Environnement, relatifs aux déchets abandonnés, déposés ou gérés, hors mises en demeure ;

- Monsieur Franck NASS, Chef de l'Unité InterDépartementale 25/70/90 ;
- Messieurs Yvan BARTZ et Benoît SCHIPMAN, ses adjoints ;
- et en cas d'empêchement : Madame Valérie MEYNADIER et Monsieur Bérenger MOULIN-OLLAGNIER.

**Article 4 :** Les actes préparatoires, les rapports et les correspondances avec les demandeurs peuvent être signés par les instructeurs des dossiers dans le respect des règles d'organisation de la DREAL, en tenant compte des restrictions figurant dans l'arrêté de délégation de signature.

**Article 5 :** Lorsqu'ils effectuent une période d'astreinte, ont subdélégation pour signer les actes mentionnés aux articles 2 et 4 nécessaires à la gestion d'un accident ou incident :

- Monsieur Renaud DURAND
- Monsieur Thomas PETITGUYOT
- Madame Marie RENNE
- Monsieur Flavien SIMON
- Monsieur Nicolas GUERIN
- Monsieur Antoine SION
- Monsieur Yves LIOCHON
- Madame Carole MORTAS
- Monsieur Franck NASS
- Monsieur Benoît CHESNEAU
- Madame Anne-Claude ISNER
- Monsieur Alain PARADIS
- Madame Malika LACHAMBRE
- Monsieur Olivier BOUJARD
- Monsieur Dominique VANDERSPEETEN
- Monsieur Jean-Charles BIERME
- Monsieur Jean-Marie ROUX
- Monsieur Matthieu DESINDE
- Monsieur Yvan BARTZ
- Monsieur Patrice CHEMIN
- Monsieur Xavier BERTUIT
- Monsieur Pierre CHRISMENT
- Madame Isabelle d'AUBUISSON

- Monsieur Eric FLEURENTIN
- Madame Elodie MORCEL
- Monsieur Benoît SCHIPMANN
- Monsieur Alain SZYMCZAK

**Article 6 :** Toute délégation antérieure à la présente décision et toutes dispositions contraires à celle-ci sont abrogées.

**Article 7 :** Cette décision sera notifiée à Madame la préfète de Haute-Saône, à Monsieur le directeur départemental des finances publiques de Haute-Saône ainsi qu'aux agents ci-dessus désignés, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Saône.

Fait à Besançon, le - 4 JUIN 2021

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Jean-Pierre LESTOILLE